



La transformation actuelle de l'armée de Terre française est-elle à la hauteur des enjeux opérationnels identifiés à l'horizon 2030 ?

Lieutenant colonel Emmanuel Bourel

JCSP 49 DL

Exercice Solo Flight

Disclaimer

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence, 2024.

PCEMI n° 49 AD

Exercice Solo Flight

Avertissement

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Défense nationale, 2024.

CANADIAN FORCES COLLEGE - COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

JCSP 49 DL - PCEMI n° 49 AD
2022 - 2024

Exercise Solo Flight – Exercice Solo Flight

La transformation actuelle de l'armée de Terre française est-elle à la hauteur des enjeux opérationnels identifiés à l'horizon 2030 ?

Lieutenant colonel Emmanuel Bourel

“This paper was written by a candidate attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.”

« La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale. »

La transformation actuelle de l'armée de Terre française est-elle à la hauteur des enjeux opérationnels identifiés à l'horizon 2030 ?

INTRODUCTION

En adoptant la loi de programmation militaire 2023-2030¹ la France adapte son outil de défense au contexte géopolitique actuel et aux évolutions probables d'ici 2030, dans le prolongement de la *Revue stratégique* de 2022². Si les deux principes fondamentaux de la politique de défense demeurent inchangés, primat de la dissuasion nucléaire et participation à l'Alliance atlantique, sont actés la résurgence ou émergence de nouvelles menaces en Europe orientale et dans l'arc méditerranéen ainsi que dans les nouveaux espaces de conflit (champ immatériel). Le cadre d'intervention des armées est redéfini.

Dans un contexte politique marqué par l'absence de majorité parlementaire absolue³, ces choix ont fait l'objet d'un relatif consensus permettant, alors même que la situation budgétaire du pays est caractérisée par un endettement croissant et une croissance économique restreinte, permettant l'octroi de 413 milliards d'euros qui sont programmés pluri-annuellement.

Or, alors que certains politiques et experts s'attendaient ou espéraient un accroissement massif des effectifs et moyens de l'armée de Terre, celle-ci demeure sous un format global quasiment identique. La nécessité de préserver un modèle de défense complet tenant compte des besoins de la force nucléaire, de la marine, de l'aviation et de créer de nouvelles capacités, n'a pas permis un changement d'échelle pour l'armée de Terre alors même que les premiers retours d'expérience de l'exercice ORION 2023⁴ permettent d'identifier les besoins spécifiques terrestres. Toutefois une analyse détaillée montre que l'armée de Terre sera profondément transformée d'ici 2030.

La transformation en cours conduit à une clarification du contrat opérationnel mais ne semble pas suffisante si le contexte amenait à un engagement dans une forme de guerre durable et « totale » en deçà du seuil d'engagement des forces nucléaires.

Le présent essai exposera tout d'abord les atouts d'une armée habituée aux transformations et à la conduite du changement puis analysera le modèle d'armée retenu pour 2030 pour ensuite déterminer quelles sont les mesures susceptibles de permettre de répondre à un engagement dans un contexte encore plus dégradé que celui retenu en 2022-2023.

¹ Loi n°223-703 du 1^{er} août 2023. Journal officiel de la République française du 2 août 2023.

² Secrétariat général à la défense et la sécurité nationale, *Revue nationale stratégique* 2022, Paris, 9 novembre 2022. 60 pages.

³ Voir résultats des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (Site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer).

⁴ Exercice majeur interarmées et interalliés conduit au premier semestre 2023 : Opération de grande envergure pour des armées Résilientes, Interopérables, Orientées vers le combat de haute intensité et Novatrices.

PROBLEMATIQUE ET THESE

L'inflexion majeure induite par la loi de programmation militaire 2024-2030⁵ en termes de ressources financières s'est traduite par un ordre à l'armée de Terre⁶ visant à conduire sa transformation.

Or certains des choix opérés (infanterie, arme blindée cavalerie, artillerie) ainsi que des incertitudes (pérennité des moyens, ressources humaines, industries) adossés à une évolution du contexte peuvent susciter un légitime questionnement sur cette transformation dans un contexte où l'hypothèse d'engagement majeur est privilégiée et celle d'une guerre totale priori exclue en raison de la disposition de la force de dissuasion nucléaire. Le premier trimestre 2024 est marqué par des interventions et des questionnements publics de décideurs politiques, de journalistes spécialisés sur les choix effectués⁷. Le chef d'état-major de l'armée de Terre est intervenu publiquement.

Le postulat d'une invulnérabilité du pays et de son territoire grâce à la dissuasion que confère l'arme nucléaire stratégique n'est pas fondamentalement remis en cause mais peut créer un faux sentiment de sécurité aussi deux points sont à prendre en compte pour d'une part s'assurer de sa pertinence et de son efficacité :

- l'autorité politique suprême est-elle prête à utiliser le feu nucléaire ?⁸
- comment contrer un contournement de la dissuasion nucléaire.

Aussi l'hypothèse d'une guerre majeure et/ou totale soit par renoncement à l'usage de la force nucléaire ou par contournement de celle-ci doit être prise en compte car ce qui se produit n'est pas le plus dangereux mais le plus inattendu.

Face à une situation de montée aux extrêmes et d'éclatement d'un tel conflit, l'armée de Terre transformée devra être en mesure de conforter la posture de dissuasion et d'être engagée durablement, en coalition, hors du territoire national.

La transformation de l'armée de Terre n'apparaît pas comme encore suffisamment robuste en cas de guerre totale. Celle-ci étant entendue comme une confrontation durable avec un ennemi étatique ou paraétatique développé disposant de moyens symétriques, avec des composantes de haute technologie, mais demeurant sous le seuil de l'utilisation d'armes de destruction massive⁹.

L'armée de Terre bénéficie d'une longue tradition d'adaptation. Cette expérience dans la conduite du changement lui procure une souplesse d'adaptation que traduit son état actuel et sa préparation à participer à un conflit limité. La transformation 2024-2023 vise à construire un modèle cohérent adapté au contrat opérationnel fixé par le pouvoir politique mais ce modèle, quoique complet, présente certaines vulnérabilités.

⁵ 413 milliards d'euros en 7 ans.

⁶ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023.

⁷ Voir notamment Merchet Jean-Dominique, Sommes-nous prêts pour la guerre, Paris, Robert Laffont, 2024. 216 pages et Le Point, hebdomadaire d'information du jeudi 14 mars 2024, n°2693.

⁸ Cf les doutes de l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing dans Le Pouvoir et la vie (tome II, p. 210), Paris, Compagnie 12, trois volumes, 1988,1991,2006.

⁹ Tenenbaum Elie, Haute intensité : quels défis pour les armées françaises ? Paris, Notes de l'IFRI, IFRI, juillet 2023.

Enfin, face à l'accélération du tempo des crises, face aux rythmes des évolutions techniques, face aux capacités industrielles présentes l'armée de Terre doit pouvoir s'appuyer sur une base industrielle et technique de défense robuste ainsi que sur une société résiliente.

Aussi, après avoir analysé la nature de cette transformation un focus sur les zones d'incertitudes sera établi et des propositions de réflexion et d'action formulées. Seront questionnés notamment les points suivants : organisation et structures, capacités et contrat opérationnel, adaptabilité et capacité de montée en puissance, organisation de la Nation en appui à l'armée de Terre, poids des forces morales et aptitudes de la population.

Les concepts d'adaptations à la guerre conventionnelles du futur seront sollicités en tant que de besoin. Les choix effectués sont cohérents par rapport au contexte connu et prévisible à court terme et compte tenu des moyens du pays cependant la question de la durée et de l'intensité des engagements doit être questionnée à nouveau par rapport à l'ensemble du spectre d'intervention.

Alors qu'un effort sans précédent depuis la fin de la guerre froide est effectué par le Gouvernement, cet article expose les impératifs à relever afin d'être à la hauteur des enjeux opérationnels de 2023 alors même que les évolutions des contextes intérieur et extérieurs s'accélèrent.

1. UNE ARMÉE EN CONSTANTE ADAPTATION

11. De l'armée de la guerre froide à l'armée de projection

Alors que les expressions « *haute intensité* », « *hypothèse d'engagement majeur* » sont présentes dans les médias et questionnent sur l'aptitude de l'armée de Terre à ce type de combat, un rappel des réorganisations conduites depuis 1989 s'impose.

Dès le début de la décennie 1990 l'armée est confrontée à des réductions budgétaires et d'effectifs¹⁰ majeures. La suspension du service militaire obligatoire et le processus de professionnalisation décidé par le Président de la République en 1996¹¹ lui permettent, au prix de nouvelles réductions d'effectifs, de relever successivement toutes les missions confiées depuis trente ans. La deuxième rupture est constituée par le retour de la France dans les structures de commandement intégrées de l'OTAN en 2009¹².

Les choix effectués dans ce cadre contraignant permirent de conserver l'ensemble des capacités, au prix d'une réduction drastique des effectifs des armes de mêlée et des matériels, ce qui a réduit régulièrement le contrat opérationnel fixé par les différents livres blancs¹³.

¹⁰ Plan Armées 2000 présenté en Conseil des ministres le 22 août 1990, modèle d'armée mixte prévu par le Livre blanc sur la Défense du 1^{er} juin 1994, modèle Armée 2015 défini par la loi de programmation militaire 1997-2002.

¹¹ Discours du président de la République, Jacques Chirac, le 23 février 1996 et loi n°97-1019 du 28 octobre 1997, Journal officiel de la République française du 8 novembre 1997.

¹² L'armée de Terre y développe son interopérabilité interalliée et est reconnue pour ses capacités.

¹³ Livres blancs de 1972, 1994, 2008 et 2013.

Cette succession rapide de modèles démontre l'aptitude de l'armée de Terre aux changements structurels, organisationnels et de missions alors même que ses ressources se raréfiaient. Elle a obtenu des succès reconnus¹⁴ et conservés et acquis une expérience du feu précieuse dans des contextes différenciés mais, par rapport au contexte géopolitique actuel, en dessous du seuil d'engagement nucléaire, sans confrontation durable avec un adversaire étatique de catégorie similaire.

12. L'armée de Terre actuelle

L'armée de Terre est dans une phase de « *métamorphose* » avec un tempo rapide du au contexte géostratégique, pour répondre à une double urgence : faire face immédiatement à tout conflit tout en conduisant la transformation.

Selon le chef d'état-major de l'armée de Terre¹⁵ « *La LPM rend possible la transformation de l'armée de Terre et lui permet ainsi d'agir à hauteur des ambitions de la Nation* » avec pour principes : agir, durer, protéger et innover.

Les objectifs sont d'accroître la puissance de combat¹⁶, de disposer d'unités plus autonomes et réactives en anticipant les formes nouvelles de guerre et en assurant les missions présentes.

La Force opérationnelle terrestre conserve son effectif de 77 000 hommes, comporte deux divisions regroupant sept brigades interarmes et prépare la génération d'ici à 2027 d'une division de « *haute intensité* » déployable en trente jours. Toutes les composantes ont entamé un processus de transformation et de modernisation¹⁷.

Les commandements « *Alpha* » sont les nouvelles structures dédiées à l'appui du corps et des deux divisions dans les domaines clefs de l'hybridité, des appuis, du soutien : commandement des actions spéciales Terre (CAS-T), commandement de l'appui et du renseignement de la profondeur (CAPR), commandement terre du numérique et du cyber (CTNC), commandement de l'appui et de la logistique de théâtre (CALT)¹⁸.

¹⁴ Exemple : opération *Serval* au Mali du 11 janvier 2013 au 1^{er} août 2014.

¹⁵ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023, p. 4.

¹⁶ Modernisation des équipements avec l'entrée en service d'une nouvelle génération d'armes et de véhicules (blindés Griffon, Jaguar).

¹⁷ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023, notamment paragraphe 3.5.3., 3.5.6, 3.5.7. (Modification des structures internes et de réallocation d'effectifs au profit des nouvelles capacités (exemple : cyber, école des drones).

¹⁸ Idem, paragraphe 4.1.2.

La préparation opérationnelle est refondue et testée lors d'exercices majeurs¹⁹. Le déploiement extérieur a basculé à l'Est²⁰.

La métamorphose structurelle, préparatoire et d'adaptation aux menaces nouvelles est engagée tout en se dotant d'équipements nouveaux et en orientant ses moyens vers de nouveaux théâtres.

13. L'hypothèse d'un engagement limité

Les choix politiques²¹ formatent les forces. Le cadre d'engagement retenu est celui d'un conflit limité conduit en coalition sans que cela n'engage de manière totale le pays comme cela a pu l'être par le passé grâce à la dissuasion nucléaire²² et à l'assistance mutuelle apportée par les alliances²³. Deux pondérations à ces clauses : des défections sont toujours possibles dans le cadre d'une alliance et la solidité de celle-ci dépend des volontés politiques²⁴ et la valeur d'une alliance dépend des ressources et forces de chacune des parties. Aussi serait-il judicieux de prendre en compte les cas non conformes susceptibles d'advenir. Il n'a pas été considéré actuellement qu'une puissance menace directement la France et que celle-ci doive y répondre seule²⁵.

La France ambitionne un rôle de puissance et d'équilibre impliquant pour l'armée de Terre de « *passer d'une logique de gestion de crise à celle du renforcement de la souveraineté et de la consolidation de l'autonomie stratégique* ».

¹⁹ L'année 2023 fut celle de l'exercice ORION 2023, exercice d'une ampleur inédite depuis trente ans interministériel, interarmées et international prenant pratiquement en compte tous les éléments de la conflictualité dont la traduction pour l'armée fut l'entraînement d'un état-major de corps d'armée et la conduite des manœuvres par une division. Cet exercice dans un contexte de haute intensité a permis de dresser un état des lieux exhaustif permettant d'adapter la conduite du changement et de renforcer la préparation opérationnelle et de conforter l'ambition française à entrer en premier sur un théâtre d'opérations et à diriger une force de coalition ? 2023 fut également marqué par deux exercices majeurs, quoique d'une bien moindre ampleur, impliquant la réserve opérationnelle dans un contexte de défense du territoire métropolitain. Les exercices VEZINET 2 et VULCAIN tant pour agir complémentaires avec les unités d'active que pour prendre en compte des missions de défense territoriale.

²⁰ Depuis la fin de l'opération Barkhane et la guerre russo-ukrainienne mission LYNX en Estonie depuis 2017 mission AIGLE en Roumanie depuis le 28 février 2022 dans le cadre des mesures d'assurance de l'OTAN : « enhance Forward Presence (eFP) ».

²¹ La constitution du 4 octobre 1958 confère un rôle éminent au président de la République, chef des armées selon l'article 15, conforté par la pratique de la Vème République.

²² La France dispose d'une garantie, a priori absolue, contre une attaque directe de son territoire métropolitain sous réserve de disposer d'une force nucléaire la plus crédible et performante possible sous réserve de consentir à un fort niveau de dépenses et que n'existe aucun doute sur la détermination du chef de l'Etat à employer le feu nucléaire.

²³ Article 5 du traité de l'Atlantique nord du 4 avril 1949 et article 42 du traité de l'Union européenne du 7 février 1992 modifié.

²⁴ Incertitudes sur le résultat de l'élection présidentielle américaine de 2024.

²⁵ L'hypothèse d'un conflit entre Etats européens est aujourd'hui plus que virtuelle, seule une déstabilisation des Balkans semble possible. Il en est de même pour l'Afrique du Nord et le précédent libyen est celui d'une opération limitée. Ailleurs la persistance d'un engagement limité au Moyen-Orient tel que nous le connaissons aujourd'hui demeure l'hypothèse la plus vraisemblable tandis que celle d'une déstabilisation ou d'agression envers les territoires d'outre-mer ne peut être exclue.

Couverte par la dissuasion nucléaire tout en l'épaulant, l'armée de Terre devra dès la phase de compétition décourager tout adversaire potentiel d'agir. Elle devient ou retrouve un rôle de dissuasion.

L'engagement sera limité en volume, interallié, privilégiant la recherche de l'ascendant avant même la confrontation. Forte de son expérience de multiples réorganisations ou transformations, adossée à la dissuasion nucléaire, à partir des postulats et cadre énoncés précédemment, l'armée de terre se structure pour répondre au contrat opérationnel. Ceci légitime le modèle retenu pour la période 2024-2030.

2. LES CARACTERISTIQUES DE LA TRANSFORMATION 2023-2030

21. Un modèle cohérent avec trois espaces stratégiques d'action

Lors des transformations successives le commandement veilla à la conservation des capacités et des savoir-faire permettant d'intervenir dans l'intégralité du spectre opérationnel. Le modèle 2030 adapte cette ambition en se donnant des objectifs d'effets à produire simultanément dans trois espaces stratégiques compte-tenu des menaces présentes.

Le territoire national constitue le premier espace, potentiel théâtre d'actions de déstabilisation, de troubles politico-sociaux et d'être affecté par les conséquences des changements environnementaux. L'armée est déjà déployée²⁶ depuis 1995 dans le cadre du plan Vigipirate et 2015 avec l'opération Sentinelle²⁷. Il est prévu d'y déployer des capacités de veille, renseignement, de découragement permanentes ainsi que de capacités d'intervention. Les territoires d'outre-mer sont sujets à des menaces diverses susceptibles d'engendrer une forte déstabilisation²⁸.

A cet effet le commandement du territoire national créée en 2016 devient un état-major interarmées du territoire national en 2023²⁹ avec une division spécifique « Terre » à vocation opérationnelle³⁰. Outre-mer, les forces de souveraineté, fortement réduites depuis 1997, seront renforcés dans leurs capacités-clefs³¹.

Le deuxième espace, de prévention et d'influence est constitué par l'Afrique, le Moyen-Orient et la zone indopacifique. Le troisième espace, de solidarité stratégique, est constitué par l'Europe. Ils sont l'objet de l'essentiel des mesures de

²⁶ Hors posture permanente de sûreté.

²⁷ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023, paragraphe 3.4.

²⁸ Immigration massive et incontrôlée à Mayotte, prédatons de ressources halieutiques dans les TAAF, potentielle déstabilisation politique en Nouvelle-Calédonie, cumul de l'immigration incontrôlée, de la prédation de ressources aurifère en Guyane.

²⁹ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023, paragraphe 3.4.1.

³⁰ Ceci afin d'être l'interlocuteur unique des autorités civiles, de conduire des études sur l'emploi des forces terrestres sur le territoire national et la protection de celles-ci et de préparer leur emploi et de répondre aux objectifs opérationnels identifiés, l'accroissement de la disponibilité et de la réactivité locale des unités pour un emploi sur le territoire national (TN) avec des mesures d'ordre logistiques (stocks), opérationnels(dispositif d'alerte) et de réécriture d'un contrat opérationnel territorial fondé sur l'augmentation des effectifs de la composante réserve et de la connaissance du territoire.

³¹ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023, paragraphe 3.4.2. Création de huit « hubs » logistiques permettant un renforcement rapide le cas échéant des forces, un durcissement de celles-ci.

réorganisation³². La mesure la plus significative est la régionalisation des deux divisions d'active pour mieux cibler les scénarii d'engagement et la préparation opérationnelle afin de ne plus décorréler la projection et la mise en alerte. Chaque division se voit attribuer une zone pour trois ans : « Europe » soit le continent européen, le Moyen-Orient et l'ensemble du bassin méditerranéen avec en ligne de mire un engagement majeur. La division « Monde » prenant à son compte toutes les autres sphères d'influence avec un champ d'action élargi³³.

Ainsi une cohérence est trouvée entre la défense du territoire national, les impératifs stratégiques proches et la volonté d'action mondiale.

22. La réappropriation du combat de haute intensité et ses conséquences en termes de contrat opérationnel

La quasi-concomitance de l'éclatement du conflit russo-ukrainien avec les travaux préparatoires à la loi de programmation militaire implique une préparation adaptée aux enjeux de haute intensité et d'hybridation. Il s'agit de se préparer à un affrontement avec un ennemi symétrique, avec des équipements de nouvelle génération en acquérant de nouvelles compétences, en redécouvrant certains savoir-faire en lien avec la régionalisation des divisions.

Trois niveaux de préparation viennent d'être définis correspondants au seuil minimal permettant l'engagement des unités³⁴.

Les conditions d'emploi des unités, selon ces trois standards opérationnels plus robustes et réactifs sont :

- une force de réaction rapide mobilisable entre deux et cinq jours regroupant jusqu'à trois groupement tactiques interarmes renforcés déployables en tous lieux ;
- une force d'intervention apte pouvant aller jusqu'au niveau brigade, dans un délai de 10 jours, les forces pré-déployées ;
- un élément d'alerte sur le territoire national.³⁵

³²Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023. Mots clefs : la formation sur zone, le déploiement de forces en exercice, la disposition moyens coercitifs ou dissuasifs adaptés : « Arc de crise-niveau division, Indopacifique-niveau brigade) seule ou en coalition ? En Europe est retenu la capacité à être nation-cadre d'une opération multi-composante ou de composante terrestre au sein d'une coalition ad hoc avec une division à deux brigades françaises.

³³ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023. Paragraphe 3.5.5.

³⁴Terremag, n°4, avril-mai 2024, pages 34-35. Le standard opérationnel 1 (SO1) correspond à la maîtrise de l'ensemble des savoir-faire liés à la mise en œuvre des armements et matériels de dotation et cette préparation opérationnelle métier (POM) est commune à tous les niveaux tactiques. Le standard opérationnel 2 atteste de l'aptitude aux missions sur le territoire national ou valorise la mise en condition finale de quatre mois pour les opérations extérieures et les missions de courte durée en Afrique et au Liban. Enfin le standard opérationnel 3, réalisé au cours d'un cycle de 18 mois, sous en infrastructures spécialisés, soit en terrain libre ou lors d'exercices majeurs du type ORION, permet la qualification des unités pour un engagement de haute intensité. Il constitue la finalité de l'instruction et de l'entraînement marquant ainsi une rupture avec les deux dernières décennies majoritairement marquées par la préparation à la contre-insurrection.

³⁵ Terremag, n°4, avril-mai 2024, page 29.

Ceci contribue à la réalisation du contrat opérationnel ³⁶fixé à l'armée de Terre, fondé sur le pivot que constitue la brigade interarmes (7500 h), à savoir pouvoir projeter en 30 jours, en 2027, une division de 19 000 h, dotée de tous les moyens, 7 000 véhicules. Cette division comptera deux brigades nationales et une brigade multinationale. Une brigade sera dite « de *décision* » pour « *combattre, prendre l'ascendant, conquérir* » et l'autre dite « *médiane* » pour « *combattre, appuyer, contrôler le terrain* ». En 2030 cette division doit être relevable. Cependant cet objectif de génération d'une division projetable pour le combat de haute intensité s'effectue à effectifs constant pour la force terrestre³⁷.

Un déséquilibre apparaît entre les ambitions affichées, la structure choisie et les effectifs disponibles. En effet le combat de haute intensité requiert des effectifs nombreux particulièrement pour la fonction « *mêlée* ». Avec 10000 postes en moins dans cette fonction comment réaliser le contrat opérationnel dans un engagement durable en restreignant d'emblée le vivier de combattants ? Plus que d'un déséquilibre, c'est de vulnérabilités dont est l'objet l'armée de terre. Celle-ci sera-t-elle en mesure de prendre l'ascendant sur l'ennemi, de le dominer et de le détruire, dans la durée et en cas d'expansion du conflit ?

23. Vulnérabilités

Le modèle 2030 est un modèle équilibré et complet permettant d'intervenir sur l'ensemble du spectre de conflictualité mais sont présentes plusieurs vulnérabilités susceptibles de compromettre son efficacité :

Une vulnérabilité budgétaire structurelle car une loi de programmation, en droit des finances publiques français, ne présente pas le caractère contraignant de la loi de finances annuelle. Le budget programmé est soumis aux aléas politiques et à la conjoncture économique du pays or le contexte présent est préoccupant.

La deuxième vulnérabilité est celle des effectifs. Depuis deux ans, pour la première fois depuis le début de la professionnalisation, apparaissent des difficultés quantitatives de recrutement accentuées par l'amélioration du marché de l'emploi. L'aspect qualitatif est également à prendre en compte avec l'évolution physique des populations occidentales (sédentarité, surpoids, addictions) et cognitives³⁸. Les valeurs de la jeune génération marquées par l'individualisme et la difficulté à s'engager dans la durée et à surmonter les frustrations obère le recrutement³⁹. Or les besoins ne sont que de 15 000 hommes par an pour un pays de 65 millions d'habitants, ce qui doit être atteignable.

³⁶ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023. Paragraphe 3.5.

³⁷ Or celle-ci doit relever le défi des nouveaux champs de conflictualité, le développement de nouvelles structures aussi un rééquilibrage des fonctions opérationnelles est en cours par le redéploiement d'environ 10 000 postes provenant des troupes de mêlée (infanterie, arme blindée cavalerie) au profit du renseignement, du cyber, de la logistique, etc...

³⁸ Etude du professeur François Carré menée en 2022 pour le compte du collectif « Pour une France en forme. Consultable sur le site de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité. Résultats des tests PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves).

³⁹ Toutefois les conclusions de l'étude d'Anne Muxel « Les jeunes et la guerre Représentations et dispositions à l'engagement » de l'IRSEM-Etude n°116, avril 2024 tempère ceci.

La troisième vulnérabilité réside dans le volume des matériels et équipements. De nombreuses critiques grand public et politique évoquent une armée « *bonsai* » ou échantillonnaire. Les capacités en blindés lourds, en artillerie par exemple sont très limitées bien que la dernière génération d'équipements représente un saut qualitatif majeur⁴⁰.

En conclusion trois vulnérabilités majeures ne permettant pas d'être certain de l'atteinte de l'objectif ni de sa capacité à durer et à générer de nouvelles forces.

3. UN SAUT QUANTITATIF ET QUALITATIF A ACCOMPLIR

31. Conforter l'équilibre d'ensemble

Organisé en quatre piliers⁴¹ : « *Être et durer* » pour la ressource en hommes et en matériels, « *Protéger* » pour la défense (hors forces nucléaires stratégiques) du territoire national », « *Agir* » pour répondre au contrat opérationnel et « *Innové* » pour préparer l'avenir ; le modèle doit préserver un équilibre, garant de cohérence, entre les différentes fonctions avec pour points de vigilance :

La fonction « *protéger* » qui se limite à la chaîne de commandement territorial et à quelques formations rattachées et à la réserve territoriale. La fonction « *être et durer* » avec la nécessité de disposer de structures de maintenance pérennes en effectifs. Le domaine « *formation* » devra s'adapter aux évolutions technologiques rapides et innover. En ce qui concerne la fonction « *agir* » le transfert de 10000 postes de combattants de mêlée vers les nouvelles fonctions est potentiellement facteur d'affaiblissement de l'infanterie et l'arme blindée cavalerie qui ne représentent que 20 régiments d'infanterie endivisionnés et 11 régiments blindés dont seulement 4 « *lourds* ».

L'équilibre de l'armée de Terre est contraint par le choix politique de demeurer à effectifs identiques d'une part pour des motifs budgétaires et d'autre part parce que le vivier actuel de recrutement dans les conditions actuelles n'est pas extensible.

32. Être en mesure de densifier, durcir et accroître

Le commandement affirme sa volonté de donner aux brigades, pivot opérationnel de l'armée de Terre et prévoit de leur donner plus d'autonomie pour assurer la cohérence « *organisation-fonctionnement-opération* » contribuant à l'atteinte du standard opérationnel 3. Mais face à la possibilité d'une surprise stratégique ou opérationnelle concrétisée par un conflit de longue durée impliquant d'aller au-delà du contrat opérationnel d'une division relevable en coalition la densification des différents niveaux tactiques s'impose. Afin de pallier le manque d'effectif d'active l'intégration plus étroite de réservistes opérationnels plus nombreux est une solution de même que la dévolution de certaines missions (ex. protection des zones arrières) aux unités de réserve⁴².

⁴⁰Voir le rapport annexé à la loi de programmation militaire 2023-2030.

⁴¹ Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023.

⁴² Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023.Paragraphe 3.4.3 et travaux de réflexion en cours conduits par la 2^{ème} Brigade blindée.

Les exigences du champ de bataille contemporain avec des menaces démultipliées par la technologie, la densité du rythme des combats de haute intensité nécessitent de durcir l'instruction et l'entraînement tout en prenant en compte les caractéristiques de nouvelles recrues (cf. 2.3.). Si les exercices majeurs sont de retour, la préparation morale et physique des troupes doit être réhaussée.

Enfin si le modèle est conçu pour déployer une division relevable des difficultés apparaîtraient en cas d'engagement simultanés sur le théâtre européen, hors zone Europe et sur le territoire national⁴³. Non seulement la relève de troupes engagées serait compromise mais il n'existe pas de réserve, au sens opérationnel, disponible. La mise en place d'un nouveau plan de mobilisation s'impose comme garantie de pérennité du contrat opérationnel.

Une réflexion sur la densification, le durcissement et l'accroissement des forces terrestres s'impose afin de pallier à toute surprise stratégique dans un contexte géopolitique instable et dégradé.

33. Intégration dans les capacités de la Nation

L'aide à l'Ukraine continue de susciter des interrogations sur les capacités productives du pays et le contexte général sur la capacité de résilience de la nation et de sa jeunesse en particulier.

L'industrie de défense et l'industrie française dans son ensemble sont à la croisée des chemins. Le passage à l'économie de guerre ne s'effectue que progressivement⁴⁴. Une approche globale est impérative afin que la question des approvisionnements en matières premières et composants, la disponibilité des machines, la ressource en main d'œuvre qualifiées et celle des cadences de production et de constitution de stocks permettent à la BITD⁴⁵ de subvenir aux besoins de reconstitution de parc et de stocks de l'armée de Terre. Actuellement et vue l'inertie inhérente à la montée en puissance de la BITD les forces terrestres verraient leur capacité à durer fortement remises en cause.

Au plan moral l'objectif de contribution au renforcement du lien armée nation présente un caractère d'urgence pour deux raisons : premièrement le renforcement de la volonté, et pas seulement de l'esprit, de défense afin que l'armée se sente soutenue et légitimée dans son action ; deuxièmement afin de faciliter le recrutement des personnels d'active comme de réserve. Outre l'exploitation des opportunités offertes par le Service national universel, une reconstitution d'un dispositif dense de préparations militaires apporterait une réelle plus-value.

CONCLUSION

Les choix politiques effectués en 2022 et 2023 constituent un changement majeur pour l'armée de Terre, le plus important depuis la décision de professionnalisation des armées, ouvrant une phase de modernisation des forces et de réarmement avec, pour illustration un budget pluriannuel prévisionnel de 413 milliards d'euros. Cet effort intervient dans un contexte budgétaire difficile et est d'autant plus méritoire. Le modèle (format et moyens) que doit atteindre l'armée de terre en 2030 est cohérent au

⁴³ D'ailleurs ceci est le thème du colloque de la pensée militaire « La guerre demain » organisé par le Commandement du combat futur le 7 mai 2024.

⁴⁴ Rapport n° 1023 d'information sur l'économie de guerre, Paris, Assemblée nationale, 2023.

⁴⁵ Base industrielle et technologique de défense.

plan quantitatif et qualitatif, avec l'acquisition de nouvelles capacités (cyber, drones) avec le contrat opérationnel fixé . Il engage l'armée dans un long processus de transformation, soutenu par le pouvoir politique, valorisant une longue expérience de transformation, disposant de l'ensemble des capacités d'une force terrestre de premier rang.

Mais apparaissent les vulnérabilités immédiates suivantes : augmentation des difficultés de recrutement, forces de mêlée limitées, appuis insuffisants.

En conséquence l'effort national est à compléter par un effort moral et industriel dans la durée pour constituer un socle de résilience et permettre l'atteinte des objectifs politico-opérationnels dans la durée.

Mais le postulat de départ, conflit limité, conduit en coalition dans le cadre de l'OTAN, sous l'égide de la protection nucléaire, peut-être balayé par une surprise politico-stratégique avec un conflit exigeant plus de moyens qu'une division relevable et avec la nécessité d'engager simultanément l'armée de terre sur différents théâtres dont le territoire national. Le manque d'effectifs obérerait d'emblée les chances de succès. L'hypothèse d'une nouvelle forme de guerre « totale » doit être étudiée.

Aussi le modèle actuel doit être compléter par un véritable programme de montée en puissance combinant un volet moral et de préparation de la population, de constitution de forces nouvelles et de développement de la BITD⁴⁶.

Ce sont ces éléments qui permettront au pays de faire face à tout choc inattendu et d'être la puissance d'équilibre qu'elle aspire à demeurer.

⁴⁶ C'est un investissement multidimensionnel qui doit être consenti sur le capital matériel (infrastructures, matériels), humain (recrutement et forces morales, régénération de forces et création de forces nouvelles), cognitif (formation, entraînement et capitalisation des acquis).

BIBLIOGRAPHIE

Textes et documents officiels :

Loi n° 223-703 du 1^{er} août 2023. Journal officiel de la République française du 2 août 2023.

Rapport n° 1023 d'information sur l'économie de guerre, Paris, Assemblée nationale, 2023.

Secrétariat général à la défense et la sécurité nationale, Revue nationale stratégique 2022, Paris, 9 novembre 2022.

Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, Ordre général à l'armée de Terre 2023-2030, Paris, 20 juillet 2023.

Études :

Muxel Anne « Les jeunes et la guerre Représentations et dispositions à l'engagement », Paris, IRSEM-Etude n°116, avril 2024.

Tenenbaum Elie, Haute intensité : quels défis pour les armées françaises ? Paris, Notes de l'IFRI, IFRI, juillet 2023.

Ouvrages généraux :

Giscard d'Estaing Valéry, Le Pouvoir et la vie, Paris, Compagnie 12, trois volumes, 1988,1991, 2006.

Merchet Jean-Dominique, Sommes-nous prêts pour la guerre, Paris, Robert Laffont, 2024.

Presse :

Le Point, hebdomadaire d'information du jeudi 14 mars 2024, n°2693.

SIRPA Terre, *Terremag*, n°4, Paris, avril-mai 2024.

